## 16-12-2014 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale tenue le 16 décembre 2014, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Gilbert Gauvin, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Langis Joubert, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

## RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas étant présents chacun a convenu de se tenir pour dûment convoqué de la présente session et renonce à l'avis de convocation selon l'article 153 du code municipal.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

# ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Autorisation de signature
- 4. Facture Atelier de soudure M. Poirier inc.
- 5. Questions de l'assemblée
- 6. Levée de la réunion

## 355-14 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

#### **356-14 Autorisation de signature**

Considérant que la municipalité a acquis les lots 4 660 993 et 4 660 994 de madame Ginette Bélanger en date du 12 novembre dernier devant Me Pierre Chabot, notaire;

Considérant qu'après la vérification de Me Chabot, il est constaté que des parcelles de terrains dont les numéros de lot sont 5 426 492 et 5 428 432 ont étés omis au contrat;

Par conséquent, il est proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise Monsieur Roland St-Pierre, maire-suppléant, et madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer tous les documents nécessaires afin que lesdits lots appartiennent à la municipalité. Étant donné les circonstances, aucun frais ne sera chargé à la municipalité.

#### **357-14** Facture Atelier de soudure M. Poirier inc.

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de payer la facture de l'Atelier de soudure M. Poirier inc au montant de 757.69\$ taxes comprises. Cette facture a été faite pour le projet du clocher qui n'a pas eu lieu.

#### 358-14 Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à dix-neuf heures trente-cinq minutes (19h35).

# Jean-Paul Bélanger

Maire

## Katie St-Tierre

Directrice générale

Je, Jean-Paul Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.